



Remariage avec son ex-mari et pension de veuvage

Par Dory

Bonjour un couple marié pendant 20 ans et divorcé depuis 30 ans souhaite se remarier ensemble. Chacun ne s'étant pas remarié entre-temps avec une autre personne, je souhaiterais savoir s'il se remarient, au décès de l'un d'eux est-ce que l'autre touchera la pension du défunt pour les 20 ans mariés ensemble. Où faut-il qu'il reparte de zéro à partir du 2e mariage sachant qu'ils ont eu ensemble trois enfants lors du premier mariage. En gros est-ce une bonne idée de se remarier avec son ex-conjoint à un âge très avancé?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non il n'y a pas de remise à zéro puisque les droits sur la pension de réversion sont calculés en fonction de la durée de chaque mariage.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104[/url]

"Si la personne décédée a été mariée plusieurs fois, la retraite de réversion est partagée entre vous et le(la) ou les ex-époux(ses) divorcé(e)(s).

Ce partage est proportionnel à la durée de chaque mariage."